



# FIP Générations Entrepreneurs 2

Donnez du sens à vos impôts

## Qu'est ce qu'un FIP issu de la loi TEPA<sup>(1)</sup> ?

Ce type de FIP est un FIP qui offre la possibilité de réduire prioritairement l'ISF mais également l'impôt sur le revenu, sous réserve de conservation des parts du FIP pendant 5 ans minimum, une commission de 4% TTC s'appliquant dans le cas du FIP Générations Entrepreneurs 2 à tout rachat intervenant avant une période de 6 ans et demi.

Un FIP, Fonds d'Investissement de Proximité, est un véhicule d'investissement ouvert aux particuliers et investi au moins à 60% dans des PME non cotées implantées dans une zone régionale spécifique.

(1) Loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat.

**Jusqu'à 20 000 €<sup>(2)</sup>  
de réduction d'ISF**

**et 6 000 €<sup>(2)</sup>  
de réduction d'impôt  
sur le revenu avec le**

# FIP Générations Entrepreneurs 2

**en contrepartie d'un  
placement à long terme**

*(2) Les investissements en parts de FIP permettent une réduction d'ISF. Cette réduction est de 50% du montant de la part déclarée par le fonds qui sera affectée à l'investissement en augmentation de capital de PME éligibles.*

*Dans le cas du FIP Générations Entrepreneurs 2, cette part est de 60%.*

*La réduction est plafonnée à 20 000 euros.*

*Pour y avoir droit, le souscripteur a l'obligation de conserver ses parts de FIP pendant 5 ans minimum, étant précisé que, dans le cadre du FIP Générations Entrepreneurs 2, tout rachat avant la fin d'une période de 6 ans et demi se verra appliquer une commission de 4% TTC.*

*La réduction ISF est cumulable avec une réduction de l'IRPP.*

*Cette réduction est de 25% de la part non affectée à la réduction ISF, soit les 40% du fonds non investis en augmentation de capital de PME éligibles.*

*Cette réduction est plafonnée à 6 000 € pour un couple.*

La loi TEPA<sup>(1)</sup> permet aux contribuables de réduire leur ISF s'ils investissent dans des PME éligibles. Grâce à cette catégorie de FIP, le contribuable peut ainsi choisir d'utiliser tout ou partie du montant de son ISF pour financer le tissu économique français. L'équipe de gestion de Oddo AM, qui gère déjà le FIP Générations Entrepreneurs, vous propose de bénéficier dès aujourd'hui de cet avantage fiscal inédit en mettant à votre disposition le FIP Générations Entrepreneurs 2.

## Pourquoi investir dans le FIP Générations Entrepreneurs 2 ?

### La sélection de PME à potentiel

L'équipe de gestion investit 60% du FIP Générations Entrepreneurs 2 dans des titres de PME éligibles, en particulier dans les régions Ile-de-France, Bourgogne et Rhône-Alpes. Nous participons ainsi au développement du tissu économique de ces régions en investissant majoritairement dans des PME expérimentées et disposant encore de belles perspectives de croissance. Notre ambition est de détecter des "gazelles"<sup>(3)</sup> et d'accompagner dans la durée les champions industriels de demain. Ce type d'investissement se conçoit donc à moyen et long terme dans des entreprises en majorité non cotées et est en conséquence destiné à des investisseurs qui ne requièrent pas une liquidité immédiate de leur placement.

*(3) Entreprises jeunes et de croissance*

### Les attraits de l'investissement en PME cumulés aux avantages de la gestion collective.

- A la différence d'un investissement direct dans une PME, notre FIP permet une mutualisation des risques pris par l'investisseur.

## Simulation : quelle réduction d'impôts pour quel

Souscription F.I.P. (nette)	Quote-part éligible pour l'ISF (60%)	Réduction ISF (50% de la quote-part éligible pour l'ISF)
5 000 €	3 000 €	1 500 €
10 000 €	6 000 €	3 000 €
25 000 €	15 000 €	7 500 €
40 000 €	24 000 €	12 000 €
66 666 €	40 000 €	20 000 €

*Cette simulation tient compte des informations fiscales connues au jour de la rédaction du présent document. Pour l'IRPP, la simulation est effectuée pour un couple soumis à une imposition commune. Cette simulation ne tient pas compte des droits d'entrée versés.*



Code ISIN FR0010583203

Période de souscription jusqu'au 31/05/2008

Minimum de souscription 1 000 €

Valorisation Semestrielle

Durée du fonds 8 ans, prorogeable  
deux fois de 1 an

Dépositaire Oddo et Cie

Valorisateur Oddo Asset Management

Commissaire aux comptes Deloitte & Associés

Reporting Semestriel

- Le fonds sera investi dans des entreprises ayant des horizons de sortie compatibles avec les engagements de liquidité, et ce potentiellement dès la sixième année et en tout état de cause avant la dixième année.
- En investissant dans des entreprises rentables ou proche de la rentabilité qui génèrent ou sont sur le point de générer des bénéfices, et en assurant un rôle actif d'accompagnement et de suivi des entrepreneurs, l'équipe de gestion de Oddo AM contribue à l'optimisation de la gestion des risques et des performances des sociétés du portefeuille.

## Les clés du succès :

### l'expérience et la connaissance des hommes

Entreprise familiale à taille humaine, le groupe Oddo cultive l'esprit d'initiative et dispose d'une grande proximité avec les problématiques d'entrepreneuriat. Fort de cette expérience, notre groupe a développé ces dernières années ses activités dans le domaine du Private Equity, autour d'équipes d'experts reconnus ayant une longue expérience de l'investissement. Pour capitaliser sur notre expérience, le FIP Générations Entrepreneurs 2 procédera à des co-investissements avec notre FIP Générations Entrepreneurs.

L'équipe de gestion a une approche très sélective dans son processus d'investissement. Afin de détecter les plus belles pépites parmi les PME éligibles, les gérants consacrent 4 à 8 mois en moyenne à l'étude d'une société avant de procéder à l'investissement effectif. De nombreux critères, comme la capacité de l'entreprise à créer de la valeur, sont étudiés. Mais ce qui compte avant tout, c'est la qualité des équipes et l'expérience du management.

Chaque gérant de Oddo AM bénéficie de longues années d'expérience dans la sélection et l'accompagnement des entrepreneurs. Ils contribuent par la suite activement au développement des entreprises en siégeant notamment aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance et en accompagnant les entrepreneurs dans le pilotage de leurs stratégies de développement.

Frais de fonctionnement	Montant ou % Max. TTC	Assiette	Périodicité
Rémunération de la Société de gestion	3.4%	Actif Net du Fonds	Annuelle
Droit d'entrée	5%	Montant de la souscription	A la souscription
Droit de sortie (acquis au Fonds)	4%	Montant du rachat	Uniquement en cas de rachat avant expiration du délai de blocage. Nul au delà de ce délai.
Rémunération du Dépositaire	0.20%	Actif Net	Semestrielle
Frais de constitution	1%	Montant des souscriptions totales	Annuelle (1 <sup>er</sup> exercice)
Rémunération du Commissaire aux comptes	0.05% avec un minimum de 11 000 €	Actif Net	Annuelle
Commission de gestion administrative et comptable + Frais d'impression et d'envoi de documents d'information	0.25% avec un minimum de 25 000 € par an	Actif Net	Annuelle
Frais d'investissement liés aux opérations réalisées et non réalisées	0.5%	Actif Net	Annuelle

## montant de souscription ?

Quote-part éligible pour l'IRPP (40%)	Réduction IRPP (25% de la quote-part éligible pour l'IRPP)	Réduction totale d'impôts	
		Montant	% de l'investissement
2 000 €	500 €	2 000 €	40 %
4 000 €	1 000 €	4 000 €	40 %
10 000 €	2 500 €	10 000 €	40 %
16 000 €	4 000 €	16 000 €	40 %
26 666 €	6 000 €	26 000 €	39 %



**ASSET  
MANAGEMENT**

## Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

L'Autorité des marchés financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux FIP (Fonds d'Investissement de Proximité).

Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

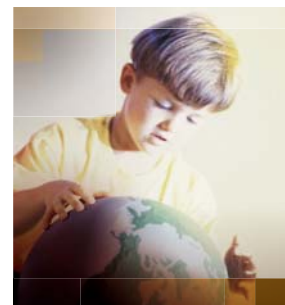
- Le fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional dont au moins 10% dans de nouvelles entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FIP).

- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 60% et 10% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de deux exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins cinq ans. Cependant, la durée optimale de placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des entreprises à caractère régional, souvent de petite taille, dont le délai de maturation peut être plus long.


- Votre argent peut être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de la valeur liquidative est délicat.

- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce fonds.



FIP Générations Entrepreneurs 2  
Réf. : OAM1676 - Date d'édition : 03/2008  
Crédit Photos : Getty Images, libres de droits.

Cette documentation a été  
imprimée sur de l'Era Pure Offset 100%  
Fabriquée à partir de fibres  
100% recyclées désencrées 

La fabrication de ce papier se fait  
sans métaux lourds et est  
certifiée ISO 14001 et ISO 9001

